

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 21 (1948)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Journées suisses des Sous-Officiers - JSSO

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journées suisses des Sous-Officiers - JSSO

A l'occasion du cours central administratif pour les Journées de St-Gall, une délégation du Comité central (secrétaire et caissier) et du jury de concours (Maj. Gubelmann, Cap. Weber, Cap. Suter) se rendit sur place.

A titre de prélude au cours eut lieu le 6 décembre une prise de contact entre cette délégation et le président du comité des concours, Lt. col. Truninger, ainsi que le comité local AFTT chargé des concours, soit: Sgtm. R. Würgler, président; Maj. E. Meyer, Cap. Brunner, Cap. Jäger, Cap. Kugler, Lt. Weber, Sgt. Häussermann, Pi. Koller, etc. Ce comité est chargé de tout le travail sur place pour la préparation technique et administrative des concours. Elle collabore naturellement dans le cadre des JSSO avec le grand comité.

Après cette première rencontre, les participants se divisèrent entre radio et tg. pour discuter en détail toutes les questions touchant à l'évaluation des résultats, les barèmes d'estimation, etc... Il fut bientôt clair que certains règlements d'application ne pourront être mis au point que lorsque le nombre des participants aux différentes disciplines sera connu. Aussi bien risquerait-on de faire des règlements complets pour des concours qui n'auront pas lieu.

Il est de ce fait indispensable que nous sachions le plus tôt et le plus exactement possible le nombre des concurrents, et les disciplines, dans lesquelles ils con-

courront. Ces indications sont d'ailleurs indispensables pour toute l'organisation et le financement des journées.

Il paraît donc indispensable que les comités des sections prennent sérieusement en main la question de la participation aux JSSO. Peut-être y faudrait-il qu'un autre membre du comité que le président se charge de la propagande et de l'entraînement des concurrents. Après l'évaluation approximative que nous demandons pour le 22 décembre, nous présumons que d'ici la fin de février les noms des concurrents seront connus et que nous en pourrons communiquer la liste provisoire au Comité central des JSSO.

Le soir du 6 décembre, le secrétaire central des JSSO exposa l'état de préparation des concours, du point de vue administratif et technique surtout. Les règlements furent d'ailleurs communiqués aux sections, et nous en publions la partie administrative intéressante ci-dessous.

Le dimanche matin fut réservé à l'examen des emplacements de concours, terrains et locaux, après quoi eurent lieu les rapports finaux.

Ces deux journées ont donc été d'une utilité et d'un intérêt certains, et ceci grâce à l'excellente préparation de cette prise de contact par F. Würgler, sgtm., qui déploie une magnifique activité.

AFTT: Le Comité central.

Extrait des prescriptions générales pour les concours des Journées Suisses de Sous-Officiers 1948

A. Prescriptions générales

I. Travaux préparatoires du Jury

Les tâches de concours et les barèmes de taxation seront établis, par les chefs des Jurys, sur la base des règlements de concours. Ils devront être soumis pour approbation, par écrit et au plus tard jusqu'au 15 avril 1948 au président du Jury.

II. Carte de participant, finance d'inscription et de concours

1. Carte de participant et finance d'inscription

Chaque participant doit se procurer une carte de participant, au prix de laquelle s'ajoutera une finance d'inscription de fr. 2.—.

2. Finances d'inscription pour sections et groupes

Il ne sera pas perçu de finance pour les concours de sections et de groupes. Les participants doivent par contre acquitter les finances individuelles prévues au chiffre 3.

3. Finances d'inscription pour les concours individuels

Pour le premier et le second concours individuels, il sera perçu, en faveur de l'entreprise, une finance d'inscription de fr. 3.— par concours; pour les concours suivants, cette finance est réduite à fr. 2.— par concours.

Ces finances servent à l'acquisition des distinctions et à la couverture des frais.

4. Versements au Comité d'organisation

Les comités des sections prélèvent de leurs membres participants et sous leur propre responsabilité:

- a) la finance d'inscription de fr. 2.—,
 - b) les finances d'inscription pour les concours individuels,
 - c) le prix des cartes de participants.
- Ces sommes sont à verser jusqu'au 15 avril 1948 au compte de chèques postaux du Comité central de l'AFTT.

III. Prescriptions pour les concours

1. Inscription

Les formules d'inscription sont envoyées à temps aux sections. Le délai d'inscription expire pour tous les concours le 30 avril 1948. Pour assurer l'exécution impeccable des concours, le comité d'organisation se doit, dans l'intérêt des sections et des concurrents, de procéder avec soin et dans les délais, aux travaux préparatoires. C'est pourquoi il se réserve de refuser les inscriptions qui arriveraient éventuellement trop tard.

2. Officiers et soldats

Les officiers et soldats peuvent participer aux concours pour autant que les règlements n'en disposeront pas autrement.

3. Appel des sections

Les sections de l'AFTT travaillent selon un plan de travail déterminé. Elles s'annoncent au Jury à l'heure fixée par l'horaire.

4. Concours individuels

Les membres de l'AFTT peuvent prendre part individuellement à tous les concours individuels.